

CAHIER DES CHARGES

ACTIONS COLLECTIVES REGIONALES 2020

Date limite de dépôt du dossier de candidature : **27 Janvier 2020**

Dossier suivi par :
Howard STEWENSON – Conseiller Emploi Formation -

Pour toute question, merci de bien vouloir contacter Howard STEWENSON
0694 12 60 94

howard.stewenson@unifaf.fr

SOMMAIRE

	Pages
• 1 - Le Commanditaire	3
• 2 - La Commande	3
• 3 - Le Contexte	3
• 4 - Les Fiches pédagogiques	5
• 5 - Les Moyens Pédagogiques	9
• 6 - Evaluation	9
• 7 - Forme de la réponse	9

1 – Le Commanditaire

Depuis le 1er janvier 2019, Unifaf devient opérateur de compétences (OPCO). Depuis, le 1^{er} Avril est né l'OPCO Santé, il est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif, le secteur de la santé au travail interentreprises, le secteur de l'hospitalisation privée, le secteur du thermalisme.

Avec ses 25 implantations régionales et des conseillers présents sur tout le territoire, l'OPCO Santé dispose d'un service de proximité pour mieux accompagner les établissements dans leurs problématiques emploi-formation.

L'OPCO Santé s'engage à offrir à ses adhérents :

- encore plus d'écoute
- encore plus de conseil
- encore plus d'accompagnement.

Notre ambition : renforcer notre position d'acteur majeur du développement des compétences des salariés du secteur de la santé.

Dans chaque région, l'OPCO Santé dispose d'un service technique régional pour la mise en œuvre des décisions paritaires nationales et régionales.

Une des missions des Administrateurs réunis au sein d'un Groupe Régional Paritaire est de mettre en place des actions de formations collectives, inter-établissements : les Actions Collectives Régionales ACR. Ces actions ont pour but d'être innovantes et correspondent à des enjeux et besoins évalués.

2 – La Commande

Ce cahier des charges s'inscrit dans le cadre des Actions Collectives Régionales.

Ces actions sont mises en œuvre par le Groupe Régional Paritaire de Guyane.

Les actions sont financées sur le fonds mutualisés de la branche, et permettent d'offrir des prestations de formation, collectives, inter-entreprises et innovantes, répondant à de réels besoins du secteur, et interviennent en complément des plans de formation. Elles s'adressent aux salariés et visent à leur apporter des compétences requises dans le cadre de leur activité professionnelle, actuelle ou à venir, au sein de ces structures.

Dans le cadre de ces ACR, notre OPCO, souhaite mettre en place les actions de formation suivantes :

- 1. Gérer son stress au travail et le droit à la déconnexion**
- 2. La numérisation des écrits professionnel, vers l'E-Santé**
- 3. Reconnaître les risques professionnels et l'usure professionnelle**

3 – Le Contexte

Les professionnels travaillant au sein des établissements médico-sociaux et sanitaires font confrontés régulièrement à des situations d'épuisement, stress, agressivité... Les impacts d'une hyper connexion sont nombreux.

Afin, de pallier aux excès, la loi du 8 août 2016, a introduit un droit à la déconnexion. Qu'en est-il et que contient-il ? Comment détecter les signes d'une hyper connexion ? Quels moyens de prévention mettre en place ?

Nous vous proposons, une approche vous permettant de répondre à ce nouvel enjeu de santé publique.

Cette formation, doit d'une part, permettre à chacun de mieux s'adapter aux différentes situations, et d'autre part de donner aux personnels du secteur sanitaire et médico-social, des outils de gestion efficaces à adopter pour désamorcer chaque situation rencontrée.

Les écrits professionnels s'intègrent de plus en plus dans des systèmes informatisés. Le dossier unique individualisé devient ainsi entièrement numérisé.

Le partage et l'échange d'information, la qualité des écrits professionnels sont aujourd'hui indissociables des systèmes et outils d'information numériques. Bien que les logiciels et les processus informatiques soient différents selon les structures, des règles d'écriture communes s'imposent pour respecter le cadre réglementaire et les nouvelles normes de traçabilité. Cette formation doit permettre d'apporter des réponses pragmatiques pour renforcer la posture et les pratiques en matière d'écrits professionnels.

Le secteur sanitaire, social et médico-social est confronté à des problématiques grandissantes de santé au travail. Les questionnements autour des notions d'usure professionnelle, de risques professionnels, se sont intensifiés.

Malgré leurs valeurs, leurs compétences et leurs motivations, les travailleurs du secteur sanitaire, social et médico-social n'échappent pas à l'usure professionnelle ou au sentiment d'usure.

Cette formation permet aux travailleurs sociaux de sortir de l'engrenage de l'usure et de reprendre le pouvoir sur leur vie professionnelle.

4 – Les fiches pédagogiques

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION 1 :

ACTION 1 : GERER SON STRESS AU TRAVAIL ET LE DROIT A LA DECONNEXION

OBJECTIFS

La formation doit permettre aux participants de :

- Comprendre les mécanismes d'installation du stress professionnel.
- Repérer les signaux d'alerte de la mise en place d'un syndrome d'épuisement professionnel.
- Gérer les situations de stress pour mieux vivre sa vie professionnelle.
- Identifier les risques encourus et agir en prévention.
- Définir le droit à la déconnexion et connaître la réglementation
- Identifier les situations à risques liées à l'hyper connexion
- S'affirmer face à ses interlocuteurs tout en gérant ses émotions et son stress

PUBLICS

Personnels d'accueil, personnels soignants, personnels éducatifs intervenant en Etablissement Médico Social.

DUREE

2 jours

COUTS

- * Coût pédagogique : il sera exprimé en TTC. **La dégressivité du tarif en cas d'organisation de deux groupes et plus, sera nécessairement étudiée et précisée.**
- * Pour les prestataires devant se déplacer en Guyane, un plafond de « vie du formateur » par jour est calculé sur la base des frais réels incluant déplacement, hébergement et restauration, **et sur présentation de justificatifs**, validés par nos services au préalable. Le remboursement se fera sur la base des justificatifs de dépenses réelles dans la limite des plafonds initialement définis.

CALENDRIER

Entre Avril 2020 et Décembre 2020
Prévisions : 2 groupes de 15 stagiaires

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION 2 :

ACTION 2 : LA NUMERISATION DES ECRITS PROFESSIONNELS VERS L'E-SANTE

OBJECTIFS

La formation doit permettre aux participants de :

- Connaître le cadre juridique des écrits professionnels dans le secteur sanitaire et médico-social
- Maîtriser les enjeux et adapter ses écrits professionnels
- S'approprier les bonnes pratiques en matière d'usage du numérique
- Connaître le principe d'E-santé afin d'améliorer le parcours de l'utilisateur.
- Sécuriser les écrits en respectant les principes de confidentialité et l'éthique professionnelle
- Appréhender la mise en œuvre de ces normes au regard des supports électroniques

PUBLICS

Personnel médico-social. Les professionnels qui rédigent de nombreux écrits professionnels et notamment les projets de vie des résidents ou des usagers.

DUREE

2 jours

COUTS

- * Coût pédagogique : il sera exprimé en TTC. **La dégressivité du tarif en cas d'organisation de deux groupes et plus, sera nécessairement étudiée et précisée.**
- * Pour les prestataires devant se déplacer en Guyane, un plafond de « vie du formateur » par jour est calculé sur la base des frais réels incluant déplacement, hébergement et restauration, **et sur présentation de justificatifs**, validés par nos services au préalable. Le remboursement se fera sur la base des justificatifs de dépenses réelles dans la limite des plafonds initialement définis.

CALENDRIER

Entre Avril 2020 et Décembre 2020
Prévisions : 2 groupes de 15 stagiaires

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION 3 :

ACTION 3 : RECONNAITRE LES RISQUES PROFESSIONNELS ET L'USURE

OBJECTIFS

La formation doit permettre aux participants :

- Comprendre le lien entre risques professionnels et l'usure
- Repérer l'usure ou les risques professionnels au sein de l'équipe
- Acquérir des compétences méthodologiques pour gérer, combattre, prévenir, se remobiliser, remobiliser l'équipe, prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre
- Se définir des objectifs professionnels et se donner les moyens de les atteindre
- Améliorer sa qualité de vie au travail et celle de ses collègues

PUBLICS

Personnel sanitaire et médico-social. Encadrant, chef de service

DUREE

2 jours

COUTS

- * Coût pédagogique : il sera exprimé en TTC. **La dégressivité du tarif en cas d'organisation de deux groupes et plus, sera nécessairement étudiée et précisée.**
- * Pour les prestataires devant se déplacer en Guyane, un plafond de « vie du formateur » par jour est calculé sur la base des frais réels incluant déplacement, hébergement et restauration, **et sur présentation de justificatifs**, validés par nos services au préalable. Le remboursement se fera sur la base des justificatifs de dépenses réelles dans la limite des plafonds initialement définis.

CALENDRIER

Entre Avril 2020 et Décembre 2020
Prévisions : 2 groupes de 15 stagiaires

5 – Les Moyens pédagogiques

Il appartient au prestataire de définir un contenu et une pédagogie permettant de répondre aux objectifs précédemment énoncés.

Les méthodes pédagogiques employées viseront à la participation active et à l'adhésion des stagiaires.

La formation devra permettre une transposition immédiate des acquis dans la structure d'accueil des stagiaires.

La remise d'un support pédagogique structuré et réellement adapté à la formation délivrée est demandée.

6 – Evaluation

A l'ouverture de cette action, le formateur rappellera à chaque participant le contexte de mise en œuvre de l'action de formation par UNIFAF Délégué de l'OPCO Santé Guyane.

Lors du dernier jour de la formation, une clôture est prévue par UNIFAF Délégué de l'OPCO Santé Guyane au cours de laquelle un bilan d'évaluation sera effectué par un représentant de l'OPCO.

Etant donné que ces actions de formation s'inscrivent dans le cadre des Actions Collectives Régionales il sera demandé au prestataire de rédiger, un rapport d'évaluation analysant la prestation mise en œuvre et préconisant des améliorations.

7 – Forme de la Réponse

En tenant compte de ce cahier des charges, les propositions des organismes de formation devront faire apparaître clairement :

- ⇒ la perception de la problématique ;
- ⇒ une proposition précise du contenu de la formation, détaillée par séquences de formation ;
- ⇒ les méthodes, techniques et outils pédagogiques ;
- ⇒ le kit pédagogique qui sera remis aux participants ;
- ⇒ la durée totale de la formation (en heures et en jours) et la durée par séquence de formation ;
- ⇒ le rythme de la formation ;
- ⇒ le dispositif d'évaluation prévu ;
- ⇒ le nombre maximum de participants ;

le coût de la formation (T.T.C.), en distinguant et détaillant les frais pédagogiques et, le cas échéant, les frais de transport et d'hébergement des intervenants. La prise en charge de ces frais annexes sera effectuée par UNIFAF Déléataire de l'OPCO Santé Guyane.

- ⇒ au réel, sur la base de la production des justificatifs de dépense. La dégressivité éventuelle du tarif en cas d'organisation de plusieurs groupes sera précisée ;
- ⇒ les références de l'organisme de formation pour des actions similaires (intitulés des actions, nom de l'établissement bénéficiaire, type de public bénéficiaire)
- ⇒ les références et le C.V. du (es) intervenant(s) sur une formation de ce type ;
- ⇒ le nom et la qualité de la personne responsable du projet ;
- ⇒ une proposition de calendrier, hors congés scolaires.

La réponse devra être adressée par mail à

**Puis par courrier à UNIFAF DELEGATAIRE DE L'OPCO SANTE GUYANE
C/O ANFH GUYANE - Résidence Man'cia
1897 route de Montjoly - 97354 REMIRE MONTJOLY
Au plus tard le 19 Décembre 2019, 12H00 délai de rigueur.**



La publication de l'organisme sélectionné sur notre site internet www.opco-sante.fr, région Guyane, à la rubrique « Appel d'offres » vaut pour réponse aux propositions reçues et met fin à la procédure. Il ne sera pas adressé de courrier aux organismes non retenus. L'organisme choisi sera informé directement par courrier.

Toute information complémentaire pourra être obtenue auprès de :

Howard STEWENSON
Conseiller Emploi Formation
E-mail : howard.stewenson@unifaf.fr

☎ 0690.12.60.94